

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire. Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2023

**Présents** : Mmes Brédif, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Rattier, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

**Excusés** : Mmes Jamet, Marre

**Secrétaire de séance** : Mme de Saint-Seine

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour de la séance**

- Terrain multisport – choix de l'entreprise
- Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – remplacement des menuiseries des logements situés 3 rue de l'Abbé Favoreau
- Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) pour le programme de travaux de voirie 2024
- Location de terres agricoles

### **La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :**

**Décision n° 32** : Un devis a été signé avec l'ent. Bois Couvert pour des travaux de réparation de la toiture (remplacement d'un chevron de rive + remplacement de tuiles) du bâtiment situé 3 rue de l'Abbé Favoreau (annexe aux logements communaux). Le montant du devis est de 1 827.26 € T.T.C

**N° 2023-45: TERRAIN MULTI-SPORT – CHOIX DE L'ENTREPRISE****1.1 Commande publique – marché public**

La maire rappelle le projet d'aménagement d'un terrain multisport. Une consultation a été réalisée auprès de 7 entreprises. Trois entreprises ont répondu : COLAS, TRANSTERRASSEMENT et VERNAT TP.

Les offres de prix sont les suivantes :

Entreprise	Colas	Transterrassement	Vernat TP
Montant total HT Solution de base "Gazon synthétique"	99 539,28 €	90 424,06 €	86 420,92 €
Montant total HT Variante obligatoire "Enrobé coloré"	101 087,40 €	89 448,66 €	86 476,92 €

Il est proposé de retenir l'offre la mieux disante avec la variante « enrobé coloré » de l'entreprise VERNAT TP pour un montant de 86 476.92 € H.T soit 103 772,31 € T.T.C

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que l'offre présentée par l'ent. VERNAT TP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'ent. VERNAT TP pour les travaux d'aménagement du terrain multisport avec la variante en enrobé coloré, pour un montant de 86 476.92 € H.T soit 103 772,31 € T.T.C
- **Autorise** la maire à signer toutes les pièces du marché avec l'ent. VERNAT TP
- **Indique** que les crédits nécessaires complémentaires seront prévus au budget 2024

Une réunion de préparation avec l'ent. VERNAT TP est fixée le lundi 22 janvier à 14 h.

**N° 2023-46: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES LOGEMENTS SITUES 3 RUE DE L'ABBE FAVOREAU****7.5 Finances locales – subvention**

La maire rappelle le projet de remplacement des menuiseries des logements communaux situés 3 rue de l'Abbé Favoreau. Elle précise qu'une déclaration préalable de travaux a été réalisée et que l'architecte des bâtiments des Francs a émis un avis favorable avec prescriptions. Ces prescriptions ont été intégrées dans le devis.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	13 801,69	50 %
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>13 801.69</b>	<b>50 %</b>
Etat	DETR	13 801.70	50 %
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>13 801.70</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL H.T</b>		<b>27 603.39 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération de remplacement des menuiseries des logements communaux situés 3 rue de l'Abbé Favoreau et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **Autorise** la maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2023-47: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR (FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE) POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

7.5 Finances locales – subvention

La maire rappelle le projet des travaux de voirie pour l'année 2024.

Elle indique que ces travaux peuvent être subventionnés par le conseil départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale – enveloppe socle et enveloppe projet. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	35 000.00	50 %
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>35 000.00</b>	<b>50 %</b>
Conseil départemental	FDSR enveloppe socle	9 376.00	13.40%
Conseil départemental	FDSR enveloppe projet	25 624.00	36.60 %
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>35 000.00</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL H.T</b>		<b>70 000.00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération de travaux de voirie 2024 et les modalités de financement
- **Autorise** la maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDSR (enveloppe socle et projet)
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise** la maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **2023-48: LOCATION DE TERRES AGRICOLES**

### **3.3 Domaine et patrimoine - locations**

La maire explique que la commune loue une parcelle de terre cadastrée ZO n° 80 et située aux tailles de Louris à M. Michel TAUPIN d'une contenance de 0.2610 hectares.

Le maire indique que M. TAUPIN n'est plus exploitant. Il est proposé au conseil municipal de louer cette parcelle à son repreneur M. Romain PAGÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer à M. Romain PAGÉ domicilié à 6 La Folletterie 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, une parcelle de terre cadastrée ZO n° 80 située aux Tailles de Louris, d'une contenance de 0.2610 hectares,
- **Indique** que la location sera annuelle et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties 3 mois à l'avance.
- **Fixe** le loyer égal à la valeur de 3 quintaux à l'hectare, cour du blé fermage, et sera payé à terme échu chaque année après réception de l'avis des sommes à payer établi par la trésorerie.

## **Questions diverses**

### **Mise en place du dispositif de participation citoyenne**

La gendarmerie propose de mettre en place sur la commune un dispositif de « participation citoyenne ». Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il est proposé de réaliser un rendez-vous avec la brigade de Loches pour présenter ce dispositif.

**Bâche incendie à La Chaise**

L'installation de la bâche incendie à La Chaise est terminée.

Son remplissage sera réalisé par l'ent. Villaumé lorsque le chemin sera praticable.

**Remplacement agent d'entretien**

Pour information Emmanuelle CARRÉ sera remplacée à compter du 8 janvier 2024 par Mme Fabienne MOUSSET.

Celle-ci quittera définitivement la collectivité le jeudi 24 janvier – après avoir soldé ses congés payés.

Un CDD de trois ans sera établi avec Fabienne MOUSSET.

**Rappel – cérémonie des vœux**

La Cérémonie des vœux du maire aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10 h 30

L'installation des tables se fera le vendredi après-midi.

**Projet de territoire**

Une présentation du projet de territoire par la communauté de communes Loches Sud Touraine a été réalisée le mercredi 20 décembre.

**Projet éducatif de territoire**

L'association des maires du Ligueillois a donné un avis favorable pour lancer un projet éducatif de territoire avec les services de l'Éducation Nationale.

L'objectif de ce projet est de réorganiser la scolarité des enfants (temps scolaire et périscolaire) et de travailler autour du Collège.

**Conseil municipal Junior**

Les jeunes du CMJ se sont réunis le samedi 16 décembre. Ils ont travaillé sur l'inauguration du terrain multisport (listes des invités, animations réalisées avec l'aide du comité des fêtes...)

Il sera proposé, avec l'aide du service ado de la communauté de communes, un chantier jeunes pendant les vacances d'avril.

*Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :*

- *le mardi 16 janvier 2024 à 20 h 30*
- *le mardi 13 février 2024 à 20 h 30*
- *le mardi 26 mars 2024 à 20 h 30*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

<b>Délibérations</b>	
2023_45	Terrain multisport – choix de l'entreprise
2023_46	Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – remplacement des menuiseries des logements situés 3 rue de l'Abbé Favoreau
2023_47	Demande de subvention au titre du FDSR (fonds départemental de solidarité rurale) pour le programme de travaux de voirie 2024
2023_48	Location de terres agricoles

**Liste des membres du conseil municipal du mardi 19 décembre 2023**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Excusée
Rattier Jean-Philippe	Présent
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Présente
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023**

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance

La maire,

Martine Tartarin